



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
parcours Management des ressources humaines

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Master

2ème année

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
parcours Management des ressources humaines

est composée comme suit :

- Madame BOUJENDAR Sarah, maître de conférences
- Monsieur GONZALO Pedro, maître de conférences
- Monsieur MIGNONAC Karim, professeur des universités
- Madame SIDI ALI CHERIF Nawel, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Julien GROBERT
Directeur de TSM

Fait à Toulouse, le 28/11/2025

Hugues KENFACK
Président